

# RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 mars 2022



## OFI RS EURO HIGH YIELD

FCP Obligations et autres titres de créances libellés en euro

### Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels  
au 31 mars 2022

Rapport du Commissaire  
aux Comptes

## ORIENTATION DE GESTION

Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

### Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé, en favorisant les titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%. L'indicateur de référence est calculé quotidiennement en Euros. Son code Bloomberg est HEAE. Pour plus d'informations sur cet indice : [www.mlx.ml.com](http://www.mlx.ml.com).

### Stratégie de gestion

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé. Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS).

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net et jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE. Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10. L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 80% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra également investir dans des titres non notés dans la limite de 20 % de l'actif net.

Le gérant pourra également investir dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non membres de l'OCDE) émises en euro et jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon une moyenne pondérée des notes attribuées par les trois agences reconnues. Si aucune agence ne produit d'analyses, ces titres devront bénéficier d'une notation implicite équivalente à ce niveau selon les estimations de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie de l'OPCVM s'effectuera via des prêts/emprunts d'espèces et des prises/mises en pension contre espèces. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière mais peuvent également servir de support d'investissement d'attente (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper). Ces instruments peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement.

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille et par la prise en compte de l'intensité Carbone des activités de l'entreprise et de son niveau d'implication dans la Transition Energétique.

#### **Au niveau de l'analyse de critères extra financiers :**

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds, la société de gestion procède à un certain nombre d'exclusions définies dans le prospectus. Puis l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : - **Dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **Dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties

prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption, Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ...) - **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet, d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés Cette note ESG est calculée sur 10.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

#### **Au niveau de l'analyse Transition énergétique et écologique :**

Le Fonds poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre. Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de – 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ». Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

Dans les limites prévues par la réglementation, Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille - exposer le Fonds à un risque de taux - couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux - couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats. Le gérant peut intervenir sur des dérivés de crédit, notamment des swaps de crédit (CDS), pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs et/ou couvrir le risque de défaillance d'un émetteur.

#### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- [Code LEI](#) : 969500B818H2B95Z6E71
- [Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint](#) :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre est analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Energétique et Ecologique est celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants : Automobiles et composants – matières premières – chimie – matériaux de construction – pétrole et gaz – services aux collectivités – secteur industriel "Intense" correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : aéronautique, véhicules commerciaux et utilitaires, Conteneurs et emballages, Défense, Services de livraison, Industries diversifiées, transport maritime et routier - Voyage et loisirs « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : transport aérien, hôtels et voyages et tourisme.

Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », suivant notre analyse d'implication dans la transition énergétique, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

A partir de cet univers d'investissement, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques. [https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique\\_investissement\\_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf)

Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050. [https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_petrole-et-gaz.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf)

Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1<sup>e</sup> euro du Chiffre d'Affaires.

Une position sur les armes controversées. Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

**En respect des critères de notation de la Société de Gestion, l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre financées indirectement par le portefeuille et son indice, calculées selon la méthodologie « Empreinte carbone des portefeuilles" s'établit à 115,77 au 31/03/2022.**

▪ Taxonomie :

Le Fonds, ayant pour objectif d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, est tenu au titre du règlement (EU) 2020/852 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer un certain nombre d'informations sur ses investissements réalisés dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ainsi compte tenu des défis environnementaux à l'échelle mondiale et afin de faire face aux tendances négatives croissantes, telles que le changement climatique, les porteurs sont informés que le Fonds investit dans des activités contribuant aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par le Règlement Taxonomie.

Afin de contribuer à ces objectifs, il est prévu que le Fonds investisse dans des activités économiques éligibles au Règlement Taxonomie, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, dans le traitement des déchets, les fournisseurs d'électricité bas carbone ou encore le transport bas carbone.

La Société de Gestion s'assure par ailleurs que les investissements du Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans pour autant causer de préjudice important à d'autres objectifs durables en s'appuyant sur la méthodologie « EU Taxonomie Aligement Screening » développée par le prestataire de données Vigeo et basée sur une approche en trois étapes :

- L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :
  - a) Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs définis par la taxonomie verte européenne. Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs.
  - b) Une fois les activités éligibles identifiées, l'analyse porte sur l'alignement de cette contribution, en part de chiffre d'affaires, au travers de critères techniques. Les données prises en compte sont des données reportées publiquement par les émetteurs. Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie
- L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.
- L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions internationales.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la Société de Gestion n'est pas en mesure de calculer avec précision dans quelle mesure les investissements du Fonds sont considérés comme durables sur le plan environnemental et sont alignés avec le Règlement Taxonomie.

Néanmoins, la Société de Gestion anticipe que ce calcul de l'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie devienne plus précis dans les mois à venir et que son résultat puisse être mis à la disposition des porteurs très prochainement.

## Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

### Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

### Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

### Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

### Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

### Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

### Risque actions :

Si les actions auxquelles le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'OPCVM peut aussi être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

## METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

OFI RS EURO HIGH YIELD	VaR 5d 95%
Moyenne	0,94%
Maximum	1,74%
Minimum	0,69%

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Depuis le 1er septembre 2021, l'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts IC auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts IC au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi la veille de la date de la valeur liquidative retenue.
- A compter du 15 octobre 2021, OFI EURO HIGH YIELD est devenu un OPC dit Article 9 conformément à la réglementation SFDR et respecte la Doctrine ISR en investissant dans des titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique. Sa dénomination a évolué au profit d'OFI RS EURO HIGH YIELD.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_politique-selection-execution.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf) toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_CR-frais-intermediation.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

#### **Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :**

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

*La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.*

## 2) Eléments quantitatifs

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (\*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (\*\*), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(\*\* Bonus 2021 versé en février 2022)

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier mars 2021 / mars 2022

Cette période se décompose en deux parties bien distinctes.

Durant la première période de l'exercice, de mars à décembre 2021, les marchés ont évolué dans un contexte de reprise économique assez vigoureuse, dynamique qui s'explique par la réouverture post Covid, alors que les politiques monétaires étaient toujours très accommodantes en dépit d'un rebond significatif de l'inflation.

Le rétablissement de l'économie mondiale a donc été puissant, dû notamment à un effet de rattrapage compte tenu des retards de consommation et d'investissement qui avaient été pris en 2020.

Il est également le fruit des politiques monétaires et budgétaires mises en place durant cette crise, qui ont permis aux Etats de se financer à des taux d'intérêt très faibles.

Ces derniers ont ainsi dégagé des capacités pour soutenir l'activité par des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises, mais également par des plans de relance et d'investissement. En fin de compte, le monde ressort de cette crise sanitaire encore plus endetté. Mais l'une des grandes différences avec la crise financière de 2008, est que ces déficits et ces endettements publics sont admis et tolérés, et que le chemin de la rigueur budgétaire ne sera pas suivi à court terme cette fois-ci. Au contraire, c'est la logique d'un endettement « d'investissement » qui semble avoir été choisie pour le moment.

La croissance mondiale est donc soutenue. Elle avoisine ainsi 6% en 2021. Aux Etats-Unis, elle s'établit à 5.6%. La Zone Euro s'inscrit également dans cette dynamique avec une croissance de 5.2%. A noter, également dans ce contexte, le rebond significatif de l'économie française dont la croissance atteint pratiquement 7%, plus exactement 6.8%.

Le cas de la Chine est plus particulier. Certes, la croissance s'inscrit en fort rebond de plus de 8% en 2021, mais cette dynamique a été quelque peu enrayerée par un double effet : une vague de mesures règlementaires, aux objectifs louables à long terme, mais qui a troublé la visibilité à court terme et a surtout pesé sur le secteur immobilier, secteur très important qui représente au total près de 30% du PIB du pays. La quasi-faillite de quelques grands promoteurs (le cas d'Evergrande est le plus connu) a ainsi pesé significativement. Par ailleurs, la politique de « 0 Covid » a entraîné un certain nombre de reconfinements ponctuels dans plusieurs villes. L'économie du pays est donc en phase de décélération.

La seconde partie de la période de l'exercice, de décembre 2021 à mars 2022 a été tout autre, et beaucoup plus volatile sur les marchés. Elle a été marquée par l'annonce très directe d'un revirement de la politique monétaire américaine qui a annoncé un cycle de remontée des taux directeurs pour la première fois depuis 2018. Six à sept hausses de 25bps (points de base) ont ainsi été anticipées par les marchés, ce qui a engendré une remontée assez rapide des taux obligataires qui ont regagné pratiquement 100bps en quelques semaines, passant de la zone de 1.50% à 2.50%.

Mais c'est surtout le déclenchement d'une guerre en Ukraine qui a marqué les esprits, provoquant une envolée des matières premières et faisant peser le double risque d'une inflation encore plus élevée assortie d'une croissance moins forte qu'attendue. Les taux d'inflation atteignaient ainsi en fin de période des niveaux inédits depuis plus de 40 ans à près de 8% aux Etats Unis et 6% en zone Euro. Les marchés actions ont ainsi reculé sensiblement lors de ces événements, mais modérément somme toute.

Dans ces conditions, et avec le soutien des Banques Centrales, les rendements des obligations gouvernementales sont restés globalement assez bas pendant la majeure partie de l'exercice avant de se tendre subitement.

Aux Etats-Unis donc, les taux longs ont repris près de 100 bps, mais fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux est relativement plate en fin de période autour du niveau de 2.50%, cible attendue pour les Fed Funds à 12 mois.

Le mouvement a été moins spectaculaire en Zone Euro mais le rendement du Bund allemand, après être resté assez stable durant la première partie de l'exercice, est également remonté au cours des trois premiers mois de 2022, passant de -0.17% à près de 0.60% en fin de période. Au sein de la Zone Euro, les mouvements ont été similaires, avec un léger écartement des spreads de l'Italie toutefois pour des considérations politiques. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la Zone Euro (EuroMTS global) s'inscrit en baisse de 6.44% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé durant la première partie de l'exercice avant de se tendre quelque peu également en 2022 dans le contexte de remontée générale de la volatilité. Les performances sont, de ce fait, meilleures que sur les obligations gouvernementales. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 5.23% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 2.47% en Europe et de 5.68% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, dans des proportions toutefois et finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0% car le pays ne peut plus accéder à ses réserves de change en devises fortes qui représentent pourtant largement le montant de sa dette. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 6.63% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 9.17% en Dollar.

**Concernant les devises**, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,19 à près de 1,10 en fin de période, soit un recul de près de 7,5%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 2% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et reculent globalement. En Europe, la Livre a progressé de près de 3% contre l'Euro sur l'exercice.

**Les marchés actions** ont été particulièrement peu volatils durant la première partie de l'exercice, avant d'être plus affectés en 2022 par la perspective d'un durcissement monétaire américain et par le contexte de guerre. Les actions internationales ont progressé de 16.3% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 15.16% en Dollar et l'indice Eurostoxx 2.5%. C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 20.90% aux Etats-Unis sur la période. Les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé aux Etats-Unis, avec une baisse de -5.8% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'établit ainsi à -11.37% en Dollar. De même, les actions chinoises ont nettement sous-performé, particulièrement à partir de la vague de régulation, décidée par les autorités politiques, et qui a commencé par affecter les valeurs technologiques à partir du printemps. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises reculent de 14.87% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 20.4%.

A noter, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, la reprise de l'once d'or qui progresse de près de 10% en Dollar.

## Gestion

OFI RS Euro High Yield Part IC affiche une valeur liquidative de 111.17 euros le 31 mars 2022 contre 113.9 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.40%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part ID affiche une valeur liquidative de 50.69 euros le 31 mars 2022 contre 53.16 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -4.65%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part R affiche une valeur liquidative de 105.46 euros le 31 mars 2022 contre 108.86 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -3.21%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part GI affiche une valeur liquidative de 109.33 euros le 31 mars 2022 contre 112.11 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.48%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part GR affiche une valeur liquidative de 109.57 euros le 31 mars 2022 contre 111.92 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.1%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part RF affiche une valeur liquidative de 107.25 euros le 31 mars 2022 contre 110.01 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.51%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

Sur l'exercice OFI RS Euro High Yield n'a pas utilisé d'instrument financier à terme tel que les swaps de change. L'OPCVM a utilisé d'autres dérivés comme des indices de « Credit Defaults Swaps » de type Itraxx Xover. Le portefeuille a également utilisé des contrats Futures sur les taux d'intérêts allemands afin de couvrir le risque de hausse des taux auquel le portefeuille est exposé sur sa partie obligataire.

L'exercice d'OFI RS Euro High Yield a été marqué par deux phases de marché très distinctes : une phase #1 du 1 avril 2021 à 1 janvier 2022 profitant d'un marché en progression de +2% dans un contexte de reprise économique post épidémique et une phase #2 à partir de début février marquée par les poussées de pression inflationnistes et par le début de la guerre en Ukraine. Le marché recule de 4.31% durant la phase # 2 de l'exercice comptable. Ainsi le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 s'octroie la pire performance trimestrielle historique (-4.35%) hors pandémie, crise de la dette souveraine et crise financière.

Sur l'exercice, les spreads des obligations à haut rendement se sont écartés de 87 bp, pour clôturer à 419 bp soit 4.44% de rendement au pire.

Dans le même temps et dans un contexte de forte inflation, les taux d'intérêts gouvernementaux ont très largement progressé : le rendement de l'obligation allemande 10 ans de référence a bondi de -0.29% à +0.54%, et son comparable américain de 1.74% à 2.33%.

Par rating, le compartiment Haut Rendement européen (hors financières) noté BB baisse de -3.7%, les B de -0.8% et les CCC progressent de 1.25%. Les entreprises les mieux notées (BB) et les plus sensibles à la remontée de taux d'intérêt affichent les pires performances, alors que les entreprises les moins bien notées (CCC et B) surperforment le marché dans un contexte de forte croissance économique.

Par secteur, le loisir, les services, et le Retail affichent les meilleures performances avec respectivement +2.57%, -0.14% et -0.15%.

A contrario, les secteurs les plus impactés par la remontée des taux d'intérêts et la guerre en Ukraine souffrent le plus. Ainsi, l'énergie, l'immobilier et les Utilities présentent les moins bonnes performances avec -7.94%, -6.71% et -5.4%.

Par sensibilité aux taux d'intérêt, les performances ont été aussi différentes, bien que toutes négatives. Les obligations dont la maturité moyenne est inférieure à 5 ans, reculent de 1.16% alors que celles ayant une maturité moyenne supérieure à 5 ans reculent plus fortement avec -4.83%. Les obligations perpétuelles reculent encore plus sévèrement (-6.84%).

L'OPCVM a connu un peu plus 9 millions d'Euros de rappels d'obligations (call) par les émetteurs des entreprises suivantes : Crown, International Game, Upc, Gestamp, But, Autodis, Grupo Antolin, Diamond, Affelou, Picard, Promotoria... Ces calls ont été réinvestis sur d'autres dettes d'entreprises notées en dessous de la catégorie investment grade.

L'OPCVM a acheté pour 181 millions d'Euros d'obligations en souscrivant aux émissions primaires et/ou en achetant sur le marché secondaire et a vendu pour 140 millions d'Euros d'obligations sur la totalité de l'exercice.

Ces achats et ventes ont eu pour objectifs de 1) d'investir les souscriptions, 2) d'améliorer le rendement risque du portefeuille, 3) de réaliser des arbitrages.

Les principaux mouvements individuels en termes d'achats ont été réalisés sur les obligations Signa Development (3Mil€), Malhe(2.5Mil€), et Naturgy (2.5Mil€).

Les principaux mouvements individuels à la vente ont été réalisés sur les obligations Altice France (2.2Mil€), Teva (2Mil€) et Renault(2Mil€).

Lors de l'exercice, le processus de gestion a intégré des critères extra financier sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Ces filtres ESG ont permis la labélisation ISR de l'OPCVM ainsi que la qualification à l'Article 9.

## COMMENTAIRES ISR

### Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :

#### Informations relatives à l'entité

##### Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

##### Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

#### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

##### Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin mars 2022

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	96,00%	90,38%	94,15%
OPC et disponibilités	4,00%	1,10%	27,50%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>91,48%</b>	

##### Emetteurs privés

##### Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

##### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

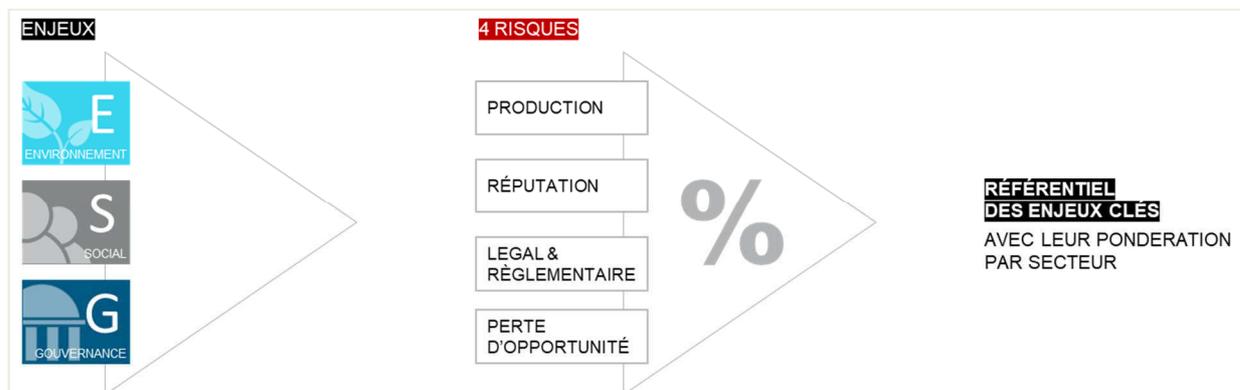
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques



### Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



## Critères environnementaux liés au changement climatique

### Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
  - Les risques de sécheresse
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau
    - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Energies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

## Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

## Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

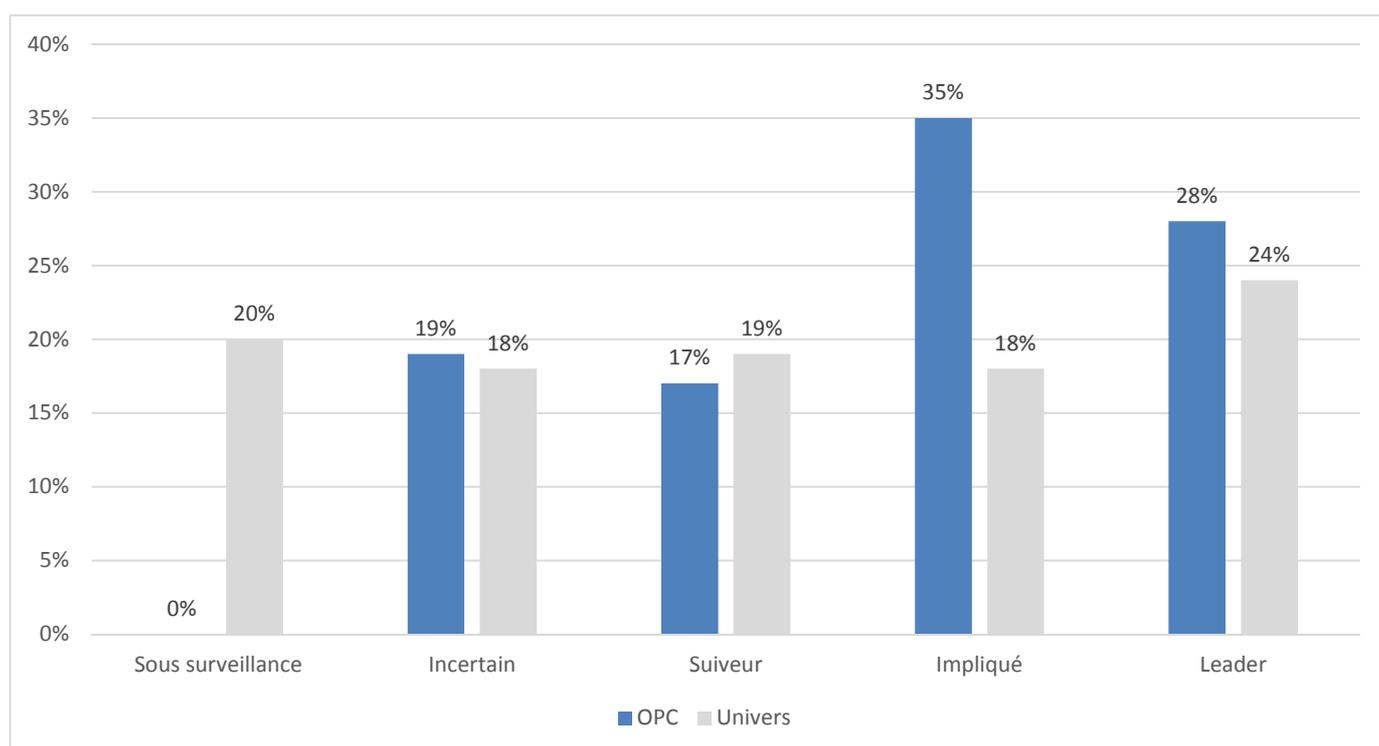
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

### Résultats de l'analyse au 31 mars 2022

A fin mars, 94,15% de l'actif du Fonds (Emetteurs privés et OPC internes) était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/03/2022

## **Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

### **Analyses des controverses ESG**

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

### **Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

Mode de calcul :  $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 31/03/2022) : 116,15 tonnes équivalent CO2**

**Disponibilité de l'information : 75,74% de l'encours des émetteurs corporate du portefeuille**

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement :

### Changements effectués suite à l'analyse

#### **Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement**

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement. Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

#### **Stratégie d'engagement et de vote**

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-engagement-actionarial-et-de-vote\\_OFI-AM.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf)).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_rapport-engagement.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)).

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Le présent Fonds étant un Fonds obligataire, il ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concerné.

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

### 1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

### 2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 31/03/2022

Taux : Pas de position au 31/03/2022

Crédit : Position au 31/03/2022

CREDIT Positions compensées au 31/03/2022							
Portfolios	Allotment	Entity	Nominal	Quantite	Counterparty	Maturity	Currency
CDS ITRAXX XOVERS37 06/27	CDS	OFI RS EURO HIGH YIELD	-9000000	-9000000	LCH CDS CLEAR BANQUE CENTRALE DE COMPENSATION SA	20/06/2027	EUR

Actions – CFD : Pas de position au 31/03/2022

Commodities : Pas de position au 31/03/2022

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 mars 2022, le Fonds OFI RS EURO HIGH YIELD n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Bilan au 31 mars 2022 (en euros)

### BILAN ACTIF

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>164 518 355,11</b>	<b>152 730 366,67</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,36</b>	<b>0,34</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,36	0,34
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>160 029 393,44</b>	<b>137 353 088,57</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	160 029 393,44	137 353 088,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 822 181,31</b>	<b>14 749 723,87</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 822 181,31	14 749 723,87
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>666 780,00</b>	<b>627 553,89</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	34 400,00
Autres opérations	666 780,00	593 153,89
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 249 562,63</b>	<b>1 289 452,85</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 249 562,63	1 289 452,85
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 671 991,82</b>	<b>4 033 833,98</b>
Liquidités	1 671 991,82	4 033 833,98
<b>Total de l'actif</b>	<b>167 439 909,56</b>	<b>158 053 653,50</b>

## Bilan au 31 mars 2022 (en euros)

### BILAN PASSIF

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	153 704 602,53	144 265 213,62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 652 956,60	6 102 352,75
Report à nouveau (a)	3 399,23	433,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 025 879,38	135 581,84
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	4 231 642,81	3 551 558,57
<b>Total des capitaux propres</b>	166 618 480,55	154 055 140,36
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	666 780,00	627 553,89
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	666 780,00	627 553,89
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	666 780,00	627 553,89
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	154 649,01	3 370 959,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	154 649,01	3 370 959,25
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	167 439 909,56	158 053 653,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	8 564 000,00
TAUX	-	8 564 000,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	-	8 564 000,00
Engagements de gré à gré	9 000 000,00	5 000 000,00
CREDIT	9 000 000,00	5 000 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - CDX ITRAXX35 06/26	-	5 000 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - CDX ITRAXX37 06/27	9 000 000,00	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 053,63	1 252,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 272 783,98	4 684 107,21
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>5 278 837,61</b>	<b>4 685 360,09</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	32 755,55	58 364,90
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>32 755,55</b>	<b>58 364,90</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>5 246 082,06</b>	<b>4 626 995,19</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 373 606,69	1 151 641,54
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>3 872 475,37</b>	<b>3 475 353,65</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	359 167,44	76 204,92
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>4 231 642,81</b>	<b>3 551 558,57</b>

## ORIENTATION DE GESTION

Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance.

### Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé, en favorisant les titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%. L'indicateur de référence est calculé quotidiennement en Euros. Son code Bloomberg est HEAE. Pour plus d'informations sur cet indice : [www.mlx.ml.com](http://www.mlx.ml.com).

### Stratégie de gestion

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé. Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS).

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net et jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE. Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10. L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 80% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra également investir dans des titres non notés dans la limite de 20 % de l'actif net.

Le gérant pourra également investir dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non membres de l'OCDE) émises en euro et jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon une moyenne pondérée des notes attribuées par les trois agences reconnues. Si aucune agence ne produit d'analyses, ces titres devront bénéficier d'une notation implicite équivalente à ce niveau selon les estimations de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie de l'OPCVM s'effectuera via des prêts/emprunts d'espèces et des prises/mises en pension contre espèces. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière mais peuvent également servir de support d'investissement d'attente (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper). Ces instruments peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement.

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille et par la prise en compte de l'intensité Carbone des activités de l'entreprise et de son niveau d'implication dans la Transition Energétique.

#### **Au niveau de l'analyse de critères extra financiers :**

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds, la société de gestion procède à un certain nombre d'exclusions définies dans le prospectus. Puis l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : - **Dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **Dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties

prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption, Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ...) - **Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet, d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés Cette note ESG est calculée sur 10.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

#### **Au niveau de l'analyse Transition énergétique et écologique :**

Le Fonds poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre. Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de – 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ». Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

Dans les limites prévues par la réglementation, Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille - exposer le Fonds à un risque de taux - couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux - couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats. Le gérant peut intervenir sur des dérivés de crédit, notamment des swaps de crédit (CDS), pour couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs et/ou couvrir le risque de défaillance d'un émetteur.

#### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- [Code LEI](#) : 969500B818H2B95Z6E71
- [Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint](#) :

Si à ce jour, le Fonds ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre est analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Energétique et Ecologique est celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants : Automobiles et composants – matières premières – chimie – matériaux de construction – pétrole et gaz – services aux collectivités – secteur industriel "Intense" correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : aéronautique, véhicules commerciaux et utilitaires, Conteneurs et emballages, Défense, Services de livraison, Industries diversifiées, transport maritime et routier - Voyage et loisirs « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : transport aérien, hôtels et voyages et tourisme.

Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », suivant notre analyse d'implication dans la transition énergétique, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

A partir de cet univers d'investissement, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques. [https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique\\_investissement\\_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf)

Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050. [https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_petrole-et-gaz.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf)

Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1<sup>e</sup> euro du Chiffre d'Affaires.

Une position sur les armes controversées. Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

**En respect des critères de notation de la Société de Gestion, l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre financées indirectement par le portefeuille et son indice, calculées selon la méthodologie « Empreinte carbone des portefeuilles" s'établit à 115,77 au 31/03/2022.**

▪ Taxonomie :

Le Fonds, ayant pour objectif d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, est tenu au titre du règlement (EU) 2020/852 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer un certain nombre d'informations sur ses investissements réalisés dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ainsi compte tenu des défis environnementaux à l'échelle mondiale et afin de faire face aux tendances négatives croissantes, telles que le changement climatique, les porteurs sont informés que le Fonds investit dans des activités contribuant aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par le Règlement Taxonomie.

Afin de contribuer à ces objectifs, il est prévu que le Fonds investisse dans des activités économiques éligibles au Règlement Taxonomie, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, dans le traitement des déchets, les fournisseurs d'électricité bas carbone ou encore le transport bas carbone.

La Société de Gestion s'assure par ailleurs que les investissements du Fonds contribuent aux objectifs susmentionnés sans pour autant causer de préjudice important à d'autres objectifs durables en s'appuyant sur la méthodologie « EU Taxonomie Aligement Screening » développée par le prestataire de données Vigeo et basée sur une approche en trois étapes :

- L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :
  - a) Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs définis par la taxonomie verte européenne. Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs.
  - b) Une fois les activités éligibles identifiées, l'analyse porte sur l'alignement de cette contribution, en part de chiffre d'affaires, au travers de critères techniques. Les données prises en compte sont des données reportées publiquement par les émetteurs. Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie
- L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.
- L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions internationales.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la Société de Gestion n'est pas en mesure de calculer avec précision dans quelle mesure les investissements du Fonds sont considérés comme durables sur le plan environnemental et sont alignés avec le Règlement Taxonomie.

Néanmoins, la Société de Gestion anticipe que ce calcul de l'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie devienne plus précis dans les mois à venir et que son résultat puisse être mis à la disposition des porteurs très prochainement.

## Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

### Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

### Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

### Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

### Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

### Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

### Risque actions :

Si les actions auxquelles le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'OPCVM peut aussi être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

## METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

OFI RS EURO HIGH YIELD	VaR 5d 95%
Moyenne	0,94%
Maximum	1,74%
Minimum	0,69%

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Depuis le 1er septembre 2021, l'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses parts IC auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT (au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les parts IC au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi la veille de la date de la valeur liquidative retenue.
- A compter du 15 octobre 2021, OFI EURO HIGH YIELD est devenu un OPC dit Article 9 conformément à la réglementation SFDR et respecte la Doctrine ISR en investissant dans des titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique. Sa dénomination a évolué au profit d'OFI RS EURO HIGH YIELD.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_politique-selection-execution.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf) toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : [https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire\\_CR-frais-intermediation.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf)

## INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

### 1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

**Personnel concerné par la politique de rémunération** : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

**Appréciation de la performance et des risques** : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

**Enveloppe de rémunération variable** : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

#### **Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :**

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

*La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.*

## 2) Eléments quantitatifs

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (\*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (\*\*), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(\*\* Bonus 2021 versé en février 2022)

## COMMENTAIRES DE GESTION

### Contexte économique et financier mars 2021 / mars 2022

Cette période se décompose en deux parties bien distinctes.

Durant la première période de l'exercice, de mars à décembre 2021, les marchés ont évolué dans un contexte de reprise économique assez vigoureuse, dynamique qui s'explique par la réouverture post Covid, alors que les politiques monétaires étaient toujours très accommodantes en dépit d'un rebond significatif de l'inflation.

Le rétablissement de l'économie mondiale a donc été puissant, dû notamment à un effet de rattrapage compte tenu des retards de consommation et d'investissement qui avaient été pris en 2020.

Il est également le fruit des politiques monétaires et budgétaires mises en place durant cette crise, qui ont permis aux Etats de se financer à des taux d'intérêt très faibles.

Ces derniers ont ainsi dégagé des capacités pour soutenir l'activité par des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises, mais également par des plans de relance et d'investissement. En fin de compte, le monde ressort de cette crise sanitaire encore plus endetté. Mais l'une des grandes différences avec la crise financière de 2008, est que ces déficits et ces endettements publics sont admis et tolérés, et que le chemin de la rigueur budgétaire ne sera pas suivi à court terme cette fois-ci. Au contraire, c'est la logique d'un endettement « d'investissement » qui semble avoir été choisie pour le moment.

La croissance mondiale est donc soutenue. Elle avoisine ainsi 6% en 2021. Aux Etats-Unis, elle s'établit à 5.6%. La Zone Euro s'inscrit également dans cette dynamique avec une croissance de 5.2%. A noter, également dans ce contexte, le rebond significatif de l'économie française dont la croissance atteint pratiquement 7%, plus exactement 6.8%.

Le cas de la Chine est plus particulier. Certes, la croissance s'inscrit en fort rebond de plus de 8% en 2021, mais cette dynamique a été quelque peu enrayerée par un double effet : une vague de mesures réglementaires, aux objectifs louables à long terme, mais qui a troublé la visibilité à court terme et a surtout pesé sur le secteur immobilier, secteur très important qui représente au total près de 30% du PIB du pays. La quasi-faillite de quelques grands promoteurs (le cas d'Evergrande est le plus connu) a ainsi pesé significativement. Par ailleurs, la politique de « 0 Covid » a entraîné un certain nombre de reconfinements ponctuels dans plusieurs villes. L'économie du pays est donc en phase de décélération.

La seconde partie de la période de l'exercice, de décembre 2021 à mars 2022 a été tout autre, et beaucoup plus volatile sur les marchés. Elle a été marquée par l'annonce très directe d'un revirement de la politique monétaire américaine qui a annoncé un cycle de remontée des taux directeurs pour la première fois depuis 2018. Six à sept hausses de 25bps (points de base) ont ainsi été anticipées par les marchés, ce qui a engendré une remontée assez rapide des taux obligataires qui ont regagné pratiquement 100bps en quelques semaines, passant de la zone de 1.50% à 2.50%.

Mais c'est surtout le déclenchement d'une guerre en Ukraine qui a marqué les esprits, provoquant une envolée des matières premières et faisant peser le double risque d'une inflation encore plus élevée assortie d'une croissance moins forte qu'attendue. Les taux d'inflation atteignaient ainsi en fin de période des niveaux inédits depuis plus de 40 ans à près de 8% aux Etats Unis et 6% en zone Euro. Les marchés actions ont ainsi reculé sensiblement lors de ces événements, mais modérément somme toute.

Dans ces conditions, et avec le soutien des Banques Centrales, les rendements des obligations gouvernementales sont restés globalement assez bas pendant la majeure partie de l'exercice avant de se tendre subitement.

Aux Etats-Unis donc, les taux longs ont repris près de 100 bps, mais fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux est relativement plate en fin de période autour du niveau de 2.50%, cible attendue pour les Fed Funds à 12 mois.

Le mouvement a été moins spectaculaire en Zone Euro mais le rendement du Bund allemand, après être resté assez stable durant la première partie de l'exercice, est également remonté au cours des trois premiers mois de 2022, passant de -0.17% à près de 0.60% en fin de période. Au sein de la Zone Euro, les mouvements ont été similaires, avec un léger écartement des spreads de l'Italie toutefois pour des considérations politiques. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la Zone Euro (EuroMTS global) s'inscrit en baisse de 6.44% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé durant la première partie de l'exercice avant de se tendre quelque peu également en 2022 dans le contexte de remontée générale de la volatilité. Les performances sont, de ce fait, meilleures que sur les obligations gouvernementales. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 5.23% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 2.47% en Europe et de 5.68% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, dans des proportions toutefois et finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0% car le pays ne peut plus accéder à ses réserves de change en devises fortes qui représentent pourtant largement le montant de sa dette. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 6.63% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 9.17% en Dollar.

**Concernant les devises**, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,19 à près de 1,10 en fin de période, soit un recul de près de 7,5%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 2% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et reculent globalement. En Europe, la Livre a progressé de près de 3% contre l'Euro sur l'exercice.

**Les marchés actions** ont été particulièrement peu volatils durant la première partie de l'exercice, avant d'être plus affectés en 2022 par la perspective d'un durcissement monétaire américain et par le contexte de guerre. Les actions internationales ont progressé de 16.3% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 15.16% en Dollar et l'indice Eurostoxx 2.5%. C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 20.90% aux Etats-Unis sur la période. Les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé aux Etats-Unis, avec une baisse de -5.8% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'établit ainsi à -11.37% en Dollar. De même, les actions chinoises ont nettement sous-performé, particulièrement à partir de la vague de régulation, décidée par les autorités politiques, et qui a commencé par affecter les valeurs technologiques à partir du printemps. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises reculent de 14.87% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 20.4%.

A noter, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, la reprise de l'once d'or qui progresse de près de 10% en Dollar.

## Gestion

OFI RS Euro High Yield Part IC affiche une valeur liquidative de 111.17 euros le 31 mars 2022 contre 113.9 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.40%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part ID affiche une valeur liquidative de 50.69 euros le 31 mars 2022 contre 53.16 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -4.65%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part R affiche une valeur liquidative de 105.46 euros le 31 mars 2022 contre 108.86 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -3.21%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part GI affiche une valeur liquidative de 109.33 euros le 31 mars 2022 contre 112.11 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.48%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part GR affiche une valeur liquidative de 109.57 euros le 31 mars 2022 contre 111.92 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.1%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

OFI RS Euro High Yield Part RF affiche une valeur liquidative de 107.25 euros le 31 mars 2022 contre 110.01 euros le 31 mars 2021, portant ainsi la performance sur l'exercice comptable à -2.51%. Sur la même période l'indice baisse de -2.52%.

Sur l'exercice OFI RS Euro High Yield n'a pas utilisé d'instrument financier à terme tel que les swaps de change. L'OPCVM a utilisé d'autres dérivés comme des indices de « Credit Defaults Swaps » de type Itraxx Xover. Le portefeuille a également utilisé des contrats Futures sur les taux d'intérêts allemands afin de couvrir le risque de hausse des taux auquel le portefeuille est exposé sur sa partie obligataire.

L'exercice d'OFI RS Euro High Yield a été marqué par deux phases de marché très distinctes : une phase #1 du 1 avril 2021 à 1 janvier 2022 profitant d'un marché en progression de +2% dans un contexte de reprise économique post épidémique et une phase #2 à partir de début février marquée par les poussées de pression inflationnistes et par le début de la guerre en Ukraine. Le marché recule de 4.31% durant la phase # 2 de l'exercice comptable. Ainsi le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 s'octroie la pire performance trimestrielle historique (-4.35%) hors pandémie, crise de la dette souveraine et crise financière.

Sur l'exercice, les spreads des obligations à haut rendement se sont écartés de 87 bp, pour clôturer à 419 bp soit 4.44% de rendement au pire.

Dans le même temps et dans un contexte de forte inflation, les taux d'intérêts gouvernementaux ont très largement progressé : le rendement de l'obligation allemande 10 ans de référence a bondi de -0.29% à +0.54%, et son comparable américain de 1.74% à 2.33%.

Par rating, le compartiment Haut Rendement européen (hors financières) noté BB baisse de -3.7%, les B de -0.8% et les CCC progressent de 1.25%. Les entreprises les mieux notées (BB) et les plus sensibles à la remontée de taux d'intérêt affichent les pires performances, alors que les entreprises les moins bien notées (CCC et B) surperforment le marché dans un contexte de forte croissance économique.

Par secteur, le loisir, les services, et le Retail affichent les meilleures performances avec respectivement +2.57%, -0.14% et -0.15%.

A contrario, les secteurs les plus impactés par la remontée des taux d'intérêts et la guerre en Ukraine souffrent le plus. Ainsi, l'énergie, l'immobilier et les Utilities présentent les moins bonnes performances avec -7.94%, -6.71% et -5.4%.

Par sensibilité aux taux d'intérêt, les performances ont été aussi différentes, bien que toutes négatives. Les obligations dont la maturité moyenne est inférieure à 5 ans, reculent de 1.16% alors que celles ayant une maturité moyenne supérieure à 5 ans reculent plus fortement avec -4.83%. Les obligations perpétuelles reculent encore plus sévèrement (-6.84%).

L'OPCVM a connu un peu plus 9 millions d'Euros de rappels d'obligations (call) par les émetteurs des entreprises suivantes : Crown, International Game, Upc, Gestamp, But, Autodis, Grupo Antolin, Diamond, Affelou, Picard, Promotoria... Ces calls ont été réinvestis sur d'autres dettes d'entreprises notées en dessous de la catégorie investment grade.

L'OPCVM a acheté pour 181 millions d'Euros d'obligations en souscrivant aux émissions primaires et/ou en achetant sur le marché secondaire et a vendu pour 140 millions d'Euros d'obligations sur la totalité de l'exercice.

Ces achats et ventes ont eu pour objectifs de 1) d'investir les souscriptions, 2) d'améliorer le rendement risque du portefeuille, 3) de réaliser des arbitrages.

Les principaux mouvements individuels en termes d'achats ont été réalisés sur les obligations Signa Development (3Mil€), Malhe(2.5Mil€), et Naturgy (2.5Mil€).

Les principaux mouvements individuels à la vente ont été réalisés sur les obligations Altice France (2.2Mil€), Teva (2Mil€) et Renault(2Mil€).

Lors de l'exercice, le processus de gestion a intégré des critères extra financier sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Ces filtres ESG ont permis la labélisation ISR de l'OPCVM ainsi que la qualification à l'Article 9.

## COMMENTAIRES ISR

### Informations relatives aux critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance :

#### Informations relatives à l'entité

##### Démarche générale

La politique ISR d'OFI AM, disponible sur le site (<https://www.ofi-am.fr/isr>), s'inscrit dans la démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable, dont elle constitue la déclinaison au niveau de la gestion des placements.

##### Objectifs

Cette démarche repose sur la conviction que les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) offrent de meilleures perspectives à long terme. La prise en compte des impacts ESG liés à leurs activités leur permet d'identifier les zones de risques, mais également des opportunités de développement (par exemple dans les technologies « vertes »).

La mise en place de cette politique ISR a pour but de mieux appréhender les risques liés aux enjeux extra-financiers, pour améliorer la qualité des placements sans diminuer la performance.

#### Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

##### Périmètre

Périmètre du portefeuille couvert par des analyses ESG à fin mars 2022

	% ENCOURS	% ÉVALUÉ / ENTITÉ	% ÉVALUÉ / CLASSE ACTIF
ÉMETTEURS PRIVÉS	96,00%	90,38%	94,15%
OPC et disponibilités	4,00%	1,10%	27,50%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>91,48%</b>	

##### Emetteurs privés

##### Analyse ESG

L'analyse ESG est réalisée par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI Asset Management.

##### Nature des critères ESG pris en compte

Sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du Développement Durable, notamment du Pacte Mondial, des règlements internationaux (OCDE, OIT) et des codes nationaux des pays européens, une liste d'enjeux « génériques » est établie par l'équipe d'analyse ISR.

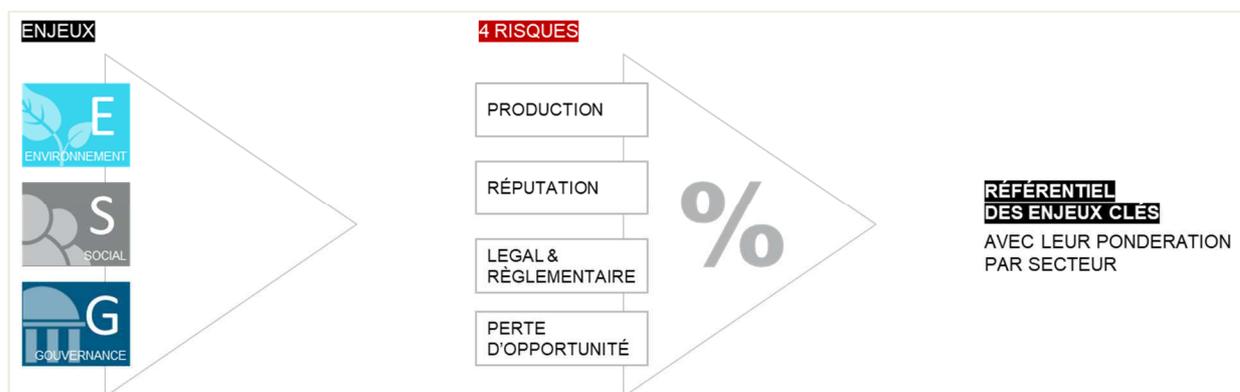
Ces enjeux sont répartis en 10 grandes thématiques



### Raisons du choix des critères ESG retenus

Au sein de la liste de l'ensemble des enjeux ESG « génériques »,

- Pour chaque secteur d'activités, les enjeux Environnementaux et Sociaux ayant un impact important pour ce secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.
- Les enjeux de Gouvernance sont identiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. En effet les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature des activités, aussi bien dans le fonctionnement du Conseil que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.



## Critères environnementaux liés au changement climatique

### Des critères concernant des risques physiques

- Les principaux risques sont :
  - Les risques liés à la montée des eaux et à la multiplication des catastrophes naturelles
  - Les risques de sécheresse
  - Les risques sanitaires (recrudescence de maladies)
- Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :
  - L'impact de l'activité sur l'eau
    - Par exemple : pour les producteurs de boissons, implantation géographique dans des zones soumises à stress hydrique, mesures déployées pour limiter les consommations d'eau, résultats obtenus...
  - L'impact de l'activité sur les matières premières (par exemple les produits agricoles)
  - L'intégration de cette thématique dans les produits d'assurance

### Des critères concernant des risques liés à la transition bas carbone

Les enjeux analysés, selon les secteurs d'activités, sont :

- Les émissions carbone du processus de production
  - Exposition de l'entreprise en fonction du portefeuille d'activités et de la réglementation carbone en vigueur selon ses implantations géographiques
  - Efforts de réduction de ces émissions : objectifs de réduction, adaptation / évolutions technologiques, mise en place de process de capture du carbone, utilisation d'énergies moins émettrices...
  - Efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique des process de production, mais également de la chaîne d'approvisionnement, de transport des produits et lors de l'utilisation des produits
  - Résultats observés
- Les émissions carbone en amont (matières premières...) et en aval (lors de l'utilisation des produits et de leur recyclage)
  - Exposition de l'entreprise en fonction de l'intensité énergétique de ses activités
  - Efforts de diminution des émissions liées aux matières premières, à la logistique et à la distribution des produits
  - Résultats observés
- Les opportunités de développement dans les technologies « vertes »
  - Energies renouvelables
  - Bâtiments éco-conçus
  - Technologies améliorant l'efficacité énergétique
  - Solutions de recyclage
  - Chimie verte...

## Informations utilisées pour l'analyse

L'analyse ESG est basée sur plusieurs sources d'information

- Analyses provenant d'agences spécialisées : MSCI, V.E (Moody's ESG solutions), PROXINVEST, REPRISK
- Analyses et données provenant de différents médias et brokers spécialisés
- Analyses réalisées par l'équipe d'analyse ISR d'OFI AM, portant sur les controverses ESG, la gouvernance...
- Analyses provenant de la société civile (ONG, syndicats...)
- Communication officielle de l'entreprise (Rapport annuel, rapport DD, contact direct...)

## Méthodologie et résultats de l'analyse

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. La sélection des enjeux est effectuée par confrontation à une matrice de risques qui permet de conserver ceux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur.

Cette analyse est traduite par une notation de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque Super Secteur ICB (Approche dite « Best-in-Class »). Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR (Investissement Socialement Responsable) est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Sous surveillance** : émetteurs présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG, représentant au minimum 20% des émetteurs de l'univers.

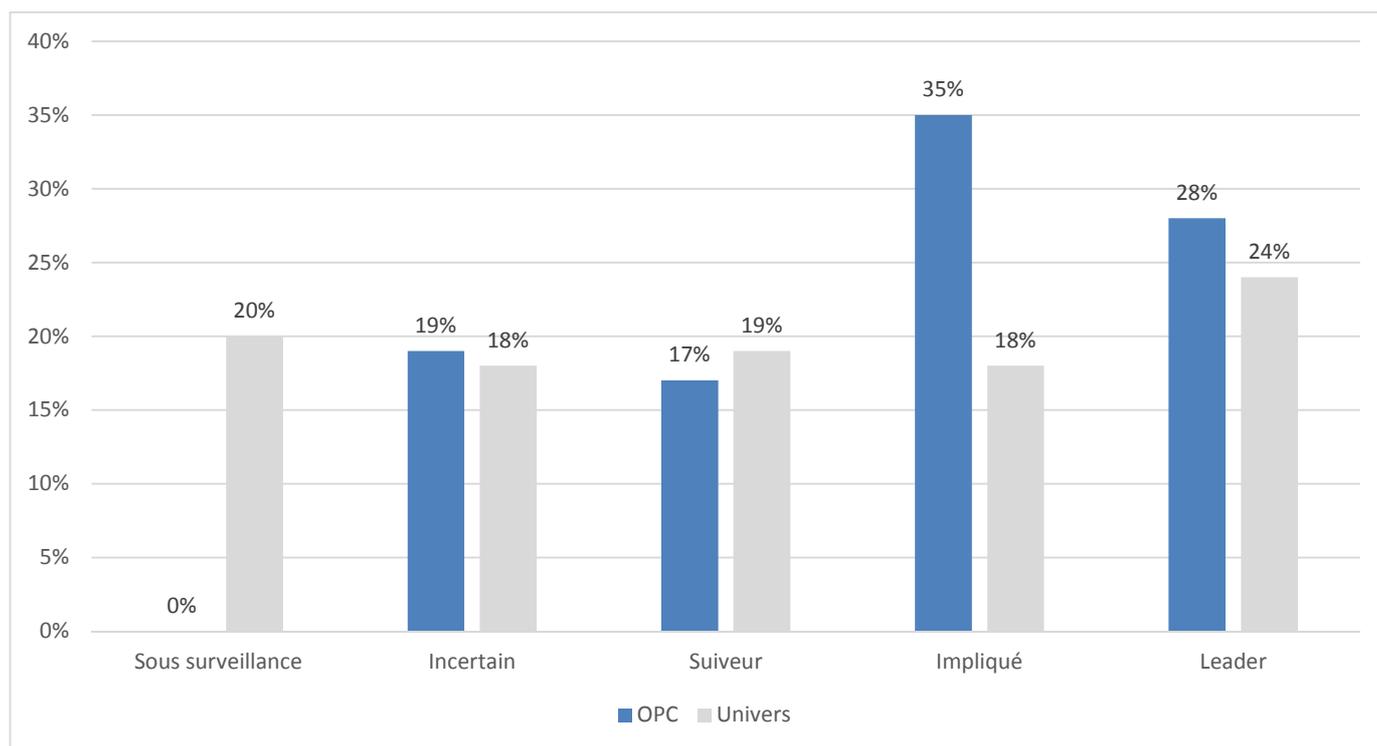
Les autres émetteurs sont répartis en **4 catégories égales en nombre d'émetteurs** :

- **Incertains** : émetteurs dont les enjeux ESG sont faiblement gérés
- **Suiveurs** : émetteurs dont les enjeux ESG sont moyennement gérés
- **Impliqués** : émetteurs actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Leaders** : émetteurs les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG

### Résultats de l'analyse au 31 mars 2022

A fin mars, 94,15% de l'actif du Fonds (Emetteurs privés et OPC internes) était couvert par une analyse ESG.

La répartition par catégories ISR des titres détenus en portefeuille était la suivante :



Source : OFI AM au 31/03/2022

## **Appréciation des risques ESG**

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie « **Sous surveillance** » du fait de la faiblesse de leur prise en compte de la RSE et qui font l'objet d'importantes controverses ESG.

## **Analyses des controverses ESG**

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille font l'objet d'un suivi hebdomadaire par le Pôle d'Analyse ISR d'OFI AM. En fonction de l'intensité et/ou du caractère récurrent de ces controverses, la notation ESG de l'émetteur peut être révisée.

## **Évaluation de l'empreinte carbone : émissions financées**

Mode de calcul :  $\text{Encours détenu} \times \frac{\text{Total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société}}$

**Estimation des émissions financées (au 31/03/2022) : 116,15 tonnes équivalent CO2**

**Disponibilité de l'information : 75,74% de l'encours des émetteurs corporate du portefeuille**

Les émissions Carbone ou émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en tonnes équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Ces émissions comportent trois catégories (Source : ADEME) :

- Emissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Emissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

## INFORMATIONS ESG INVESTISSEMENT

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement :

### Changements effectués suite à l'analyse

#### **Intégration des analyses ESG dans la politique d'investissement**

Le présent Fonds intègre les analyses ESG dans son processus d'investissement. Une présentation détaillée de ce processus est disponible dans le Code de Transparence du Fonds, disponible en ligne sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), en sélectionnant le Fond, puis onglet « Documents ».

#### **Stratégie d'engagement et de vote**

La stratégie d'engagement a pour objectif de dialoguer avec les émetteurs afin de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux ESG par ces derniers et/ou une plus grande transparence sur leur prise en compte de ces enjeux.

Cet engagement se décline de manière globale au niveau de la Société de Gestion, et non fonds par fonds. Il se matérialise par l'établissement d'un dialogue direct avec des émetteurs, sur des thématiques ou des enjeux précis. Ce dialogue fait partie intégrante du processus d'analyse ISR, et est mis en œuvre selon les principes décrits dans la Politique d'Engagement publiée sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-engagement-actionarial-et-de-vote\\_OFI-AM.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf)).

Un bilan annuel des actions menées est publié sur le site ([https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_rapport-engagement.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf)).

## EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Le présent Fonds étant un Fonds obligataire, il ne détient pas de titres de capital et n'est donc pas concerné.

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

### 1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

### 2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 31/03/2022

Taux : Pas de position au 31/03/2022

Crédit : Position au 31/03/2022

CREDIT Positions compensées au 31/03/2022							
Portfolios	Allotment	Entity	Nominal	Quantite	Counterparty	Maturity	Currency
CDS ITRAXX XOVERS37 06/27	CDS	OFI RS EURO HIGH YIELD	-9000000	-9000000	LCH CDS CLEAR BANQUE CENTRALE DE COMPENSATION SA	20/06/2027	EUR

Actions – CFD : Pas de position au 31/03/2022

Commodities : Pas de position au 31/03/2022

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 mars 2022, le Fonds OFI RS EURO HIGH YIELD n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>154 055 140,36</b>	<b>128 902 560,34</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	32 112 842,06	9 348 539,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 475 214,51	-8 232 011,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 848 746,91	6 205 592,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 818 099,27	-6 618 737,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 469 552,16	663 074,11
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-496 400,00	-
Frais de transaction	-167 792,00	-136 338,21
Différences de change	140,13	-177,02
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 686 236,77	21 004 355,32
Différence d'estimation exercice N	-3 917 336,40	
Différence d'estimation exercice N - 1	5 768 900,37	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	39 226,11	1 079 305,00
Différence d'estimation exercice N	666 780,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	627 553,89	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 135 900,00	-1 636 375,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 872 475,37	3 475 353,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>166 618 480,55</b>	<b>154 055 140,36</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>160 029 393,44</b>	<b>96,05</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	160 029 393,44	96,05
<b>Titres de créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	9 000 000,00	5,40
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	127 960 574,79	76,80	32 068 818,65	19,25	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 671 991,82	1,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	153 400,00	0,09	10 188 897,80	6,12	58 847 109,51	35,32	90 839 986,13	54,52
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 671 991,82	1,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	0,36	0,00	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 628,43	0,00	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	31/03/2022
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 105 191,37
Coupons à recevoir	98 593,75
Souscriptions à recevoir	43 259,58
Autre	2 517,93 <sup>(1)</sup>
<b>Total créances</b>	<b>1 249 562,63</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-81 469,36
Provision pour frais de gestion variables à payer	-73 179,65
<b>Total dettes</b>	<b>-154 649,01</b>
<b>Total</b>	<b>1 094 913,62</b>

(1) Reprise de provision commission de mouvement

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts IC</b>	
Parts émises	20 050,7022
Parts rachetées	7 433,2940
<b>Catégorie de parts ID</b>	
Parts émises	148 000,0000
Parts rachetées	10 000,0000
<b>Catégorie de parts GI</b>	
Parts émises	46 159,0000
Parts rachetées	55 209,0000
<b>Catégorie de parts GR</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

## Souscriptions rachats (suite)

<b>Catégorie de parts R</b>	
Parts émises	158 442,6562
Parts rachetées	54 593,8453
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie de parts IC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts ID</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts GI</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts GR</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	21 464,69
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts ID</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	37 236,50
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts GI</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie de parts GR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	13 540,65
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	0,04
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

<b>Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital</b>
Néant
<b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>
Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
Néant				
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	423,6977	4 317,81	1 829 446,17

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Catégorie de parts IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 443 185,23	1 286 542,99
<b>Total</b>	<b>1 443 185,23</b>	<b>1 286 542,99</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 443 185,23	1 286 542,99
<b>Total</b>	<b>1 443 185,23</b>	<b>1 286 542,99</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts ID</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 399,23	433,58
Résultat	2 477 513,43	2 138 613,52
<b>Total</b>	<b>2 480 912,66</b>	<b>2 139 047,10</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	2 474 465,00	2 135 900,00
Report à nouveau de l'exercice	6 447,66	3 147,10
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2 480 912,66</b>	<b>2 139 047,10</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 860 500,0000	1 722 500,0000
Distribution unitaire	1,33	1,24
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Catégorie de parts GI</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-450,49	26 205,72
<b>Total</b>	<b>-450,49</b>	<b>26 205,72</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-450,49	26 205,72
<b>Total</b>	<b>-450,49</b>	<b>26 205,72</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts GR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,14	2,83
<b>Total</b>	<b>3,14</b>	<b>2,83</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,14	2,83
<b>Total</b>	<b>3,14</b>	<b>2,83</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	311 362,10	100 167,40
<b>Total</b>	<b>311 362,10</b>	<b>100 167,40</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	311 362,10	100 167,40
<b>Total</b>	<b>311 362,10</b>	<b>100 167,40</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	29,40	26,11
<b>Total</b>	<b>29,40</b>	<b>26,11</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	29,40	26,11
<b>Total</b>	<b>29,40</b>	<b>26,11</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Catégorie de parts IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 226 843,06	2 100 298,85
Plus et moins-values nettes de l'exercice	665 750,54	70 194,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2 892 593,60</b>	<b>2 170 493,14</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 892 593,60	2 170 493,14
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2 892 593,60</b>	<b>2 170 493,14</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	498 824,9741	486 207,5659
Distribution unitaire	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Catégorie de parts ID</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 338 010,01	3 926 064,41
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 156 712,62	90 189,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>5 494 722,63</b>	<b>4 016 253,83</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	5 494 722,63	4 016 253,83
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>5 494 722,63</b>	<b>4 016 253,83</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 860 500,0000	1 722 500,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts GI</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1,22	9 413,04
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,02	1 673,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2,24</b>	<b>11 086,87</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2,24	11 086,87
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2,24</b>	<b>11 086,87</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	9 051,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts GR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1,15	1,02
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,31	0,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2,46</b>	<b>1,15</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2,46	1,15
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2,46</b>	<b>1,15</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	88 099,26	66 562,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice	203 399,92	-26 464,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>291 499,18</b>	<b>40 097,70</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	291 499,18	40 097,70
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>291 499,18</b>	<b>40 097,70</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	159 739,6210	55 890,8101
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1,90	13,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13,97	-11,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>15,87</b>	<b>1,90</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	15,87	1,90
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>15,87</b>	<b>1,90</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	11,0000	11,0000
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019	29/03/2018
<b>Actif net</b>					
en EUR	166 618 480,55	154 055 140,36	128 902 560,34	144 752 888,71	147 099 497,88
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts IC	498 824,9741	486 207,5659	538 298,1154	539 985,5066	542 961,7741
Catégorie de parts ID	1 860 500,0000	1 722 500,0000	1 722 500,0000	1 697 500,0000	1 742 300,0000
Catégorie de parts GI	1,0000	9 051,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts R	159 739,6210	55 890,8101	5 580,7968	625,0160	1,0000
Catégorie de parts RF	11,0000	11,0000	1,0000	1,0000	1,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	111,17	113,90	94,56	105,51	103,46
Catégorie de parts ID en EUR	50,69	53,16	44,98	51,67	52,18
Catégorie de parts GI en EUR	109,33	112,11	92,86	103,21	100,94 <sup>(2)</sup>
Catégorie de parts GR en EUR	109,57	111,92	92,79	103,17	100,92 <sup>(3)</sup>
Catégorie de parts R en EUR	105,46	108,86	91,00	102,50	100,85 <sup>(4)</sup>
Catégorie de parts RF en EUR	107,25	110,01	91,52	101,83	99,54 <sup>(5)</sup>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	1,33	1,24	0,95	1,50	1,52
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019	29/03/2018
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts IC en EUR	2,89	2,64	1,96	3,02	2,98
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-450,49	2,89	2,24	2,98	1,92
Catégorie de parts GR en EUR	3,14	2,83	2,20	2,98	1,90
Catégorie de parts R en EUR	1,94	1,79	0,93	2,60	1,80
Catégorie de parts RF en EUR	2,67	2,37	2,10	1,77	0,43

(2) La catégorie de parts GI a été créée le 29/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie de parts GR a été créée le 29/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(4) La catégorie de parts R a été créée le 29/08/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) La catégorie de parts RF a été créée le 12/03/2018 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Inventaire du portefeuille au 31 mars 2022

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>0,36</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
FORTUNE MANAGEMENT	EUR	58 200,00	0,00	0,00
NORTHWESTERN	USD	125 000,00	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,36	-
IT GROUP	USD	4 000,00	0,36	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>160 029 393,44</b>	<b>96,05</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			160 029 393,44	96,05
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000,00	984 070,47	0,59
ACCOR SA VAR PERP	EUR	1 500 000,00	1 462 620,21	0,88
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	EUR	1 200 000,00	1 179 100,00	0,71
AFFLELOU SAS 4.25% 19/05/2026	EUR	800 000,00	795 870,00	0,48
ALBION FINANCING 1SARL 5.25% 15/10/2026	EUR	1 800 000,00	1 821 825,00	1,09
ALMIRALL SA 2.125% 30/09/2026	EUR	700 000,00	674 115,07	0,40
ANS AG 6.0% 31/07/2025	EUR	1 000 000,00	1 039 466,67	0,62
APCOA PARKING HOLDINGS G 4.625% 15/01/2027	EUR	1 000 000,00	951 793,23	0,57
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	EUR	800 000,00	719 905,00	0,43
ATLANTIA SPA 4.375% 16/09/2025	EUR	1 000 000,00	1 103 172,60	0,66
AUTOSTRAD PER L ITALIA 2.0% 04/12/2028	EUR	4 000 000,00	3 930 920,55	2,36
AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028	EUR	1 000 000,00	1 014 303,47	0,61
BCP MODULAR SERVICES 4.75% 30/11/2028	EUR	1 015 000,00	996 733,12	0,60
BERTELSMANN SE & CO KGAA VAR 23/04/2075	EUR	1 000 000,00	1 042 638,36	0,63
BURGER KING FRANCE SAS VAR 01/11/2026	EUR	900 000,00	906 462,50	0,54
CAB 3.375% 01/02/2028	EUR	1 000 000,00	959 406,25	0,58
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	EUR	1 000 000,00	933 093,75	0,56
CASINO GUICHARD 5.25% 15/04/2027	EUR	1 000 000,00	879 945,83	0,53
CASINO GUICHARD PERRACHO 6.625% 15/01/2026	EUR	500 000,00	465 269,10	0,28
CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	EUR	1 000 000,00	940 977,08	0,56
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15/01/2028	EUR	1 500 000,00	1 500 521,48	0,90
CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	EUR	1 000 000,00	971 255,56	0,58
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	EUR	1 000 000,00	951 600,00	0,57
CITYCON OYJ VAR PERP	EUR	1 000 000,00	938 850,30	0,56
CONSTELLIUM NV 4.25% 15/02/2026	EUR	1 000 000,00	1 009 384,72	0,61
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	EUR	750 000,00	694 543,23	0,42
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	EUR	1 500 000,00	1 532 446,88	0,92
CTEC II GMBH 5.25% 15/02/2030	EUR	750 000,00	699 556,25	0,42
DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	EUR	950 000,00	874 994,61	0,53
DIC ASSET AG 2.25% 22/09/2026	EUR	1 000 000,00	891 858,90	0,54
DKT FINANCE 7% 17/06/2023	EUR	1 120 000,00	1 149 910,22	0,69
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	EUR	1 500 000,00	1 367 769,86	0,82
DRAX FINCO PLC 2.625% 01/11/2025	EUR	750 000,00	761 750,35	0,46
DUFREY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	1 500 000,00	1 418 015,63	0,85
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	1 250 000,00	1 234 215,28	0,74

## Inventaire du portefeuille au 31 mars 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERP	EUR	2 200 000,00	2 068 060,27	1,24
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000,00	1 122 330,41	0,67
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	1 800 000,00	1 658 850,66	1,00
ELIS SA 1.75% 11/04/2024	EUR	900 000,00	920 847,95	0,55
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	800 000,00	827 586,85	0,50
ENEL SPA VAR 24/11/2081	EUR	1 100 000,00	1 132 574,32	0,68
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	EUR	1 000 000,00	969 916,44	0,58
ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	EUR	1 500 000,00	1 345 070,83	0,81
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	EUR	1 000 000,00	1 006 543,84	0,60
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	800 000,00	741 632,18	0,45
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	EUR	2 000 000,00	1 906 908,33	1,14
FONCIA MANAGEMENT SASU 3.375% 31/03/2028	EUR	1 000 000,00	943 769,86	0,57
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	EUR	1 200 000,00	1 238 651,51	0,74
GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	EUR	800 000,00	807 701,67	0,48
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	2 200 000,00	2 140 308,19	1,28
GRUENENTHAL GMBH 3.625% 15/11/2026	EUR	800 000,00	806 717,22	0,48
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	700 000,00	694 227,13	0,42
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA 3.5% 30/04/2028	EUR	1 100 000,00	913 424,81	0,55
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	EUR	800 000,00	729 872,22	0,44
HOUSE OF FINANCE NV THE 4.375% 15/07/2026	EUR	1 600 000,00	1 587 841,11	0,95
HP PELZER HOLDING GMBH 4.125% 01/04/2024	EUR	1 000 000,00	913 943,75	0,55
IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 3.875% 15/05/2027	EUR	1 000 000,00	981 161,81	0,59
ILIAD HOLDING SAS 5.125% 15/10/2026	EUR	2 250 000,00	2 331 195,02	1,40
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15/10/2028	EUR	1 000 000,00	1 024 770,74	0,62
INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA 3.75% 15/01/2028	EUR	1 200 000,00	1 137 875,00	0,68
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000,00	1 005 397,95	0,60
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.625% 21/10/2028	EUR	1 500 000,00	1 415 918,84	0,85
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	1 000 000,00	1 020 297,22	0,61
INTL DESIGN GROUP 6.5% 15/11/2025	EUR	1 400 000,00	1 449 976,11	0,87
IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	EUR	1 000 000,00	1 021 036,26	0,61
IQVIA INC 1.75% 15/03/2026	EUR	500 000,00	489 761,81	0,29
IQVIA INC 2.875% 15/06/2028	EUR	1 500 000,00	1 462 507,29	0,88
KAPLA HOLDING SAS TF 3.375% 15/12/2026	EUR	1 500 000,00	1 455 328,13	0,87
LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 000 000,00	992 965,07	0,60
LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	EUR	1 600 000,00	1 548 177,78	0,93
LOXAM SAS 5.75% 15/07/2027	EUR	2 000 000,00	1 995 419,44	1,20
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	EUR	1 000 000,00	878 147,26	0,53
MASARIA INVESTMENTS SAU 5.00% 15/09/2024	EUR	800 000,00	805 671,11	0,48
MOBILUX FINANCE 4.25% 15/07/2028	EUR	1 100 000,00	1 034 412,35	0,62
NASSA TOPCO AS 2.875% 06/04/2024	EUR	2 000 000,00	2 025 018,06	1,22
NATURGY 2.374% PERPETUAL	EUR	1 500 000,00	1 386 602,47	0,83
NH HOTEL GROUP SA 4% 02/07/2026	EUR	1 300 000,00	1 283 835,47	0,77
NIDDA BONDCO GMBH 7.25% 30/09/2025	EUR	1 500 000,00	1 431 908,33	0,86
NOKIA OYJ 2% 11/03/2026	EUR	1 500 000,00	1 500 472,60	0,90
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	EUR	1 500 000,00	1 480 669,79	0,89

## Inventaire du portefeuille au 31 mars 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
OLYMPUS WTR US HLDG CORP 3.875% 01/10/2028	EUR	250 000,00	228 629,62	0,14
ORANGE SA VAR PERP	EUR	1 100 000,00	1 135 567,67	0,68
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	EUR	2 100 000,00	2 228 085,62	1,34
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	EUR	1 500 000,00	1 437 612,50	0,86
PAPREC HOLDING SA 4% 31/03/2025	EUR	600 000,00	606 940,00	0,36
PARTS EUROPE SA 6.5% 16/07/2025	EUR	500 000,00	524 381,94	0,31
PCF GMBH 4.75% 15/04/2026	EUR	750 000,00	739 648,96	0,44
PICARD BONDCO 5.375% 01/07/2027	EUR	1 800 000,00	1 737 673,75	1,04
PLT VII FINANCE SARL 4.625% 05/01/2026	EUR	500 000,00	500 774,65	0,30
PRIMO WATER HLDGS INCORPORATION 3.875% 31/10/2028	EUR	1 400 000,00	1 330 806,94	0,80
PROMONTORIA HOLDING 6.375% 01/03/2027	EUR	1 000 000,00	990 039,58	0,59
RALLYE SA 4.371% 23/01/2023DEFAULTED	EUR	1 000 000,00	153 400,00	0,09
RALLYE SA DEFAULTED 31/12/2049	EUR	1 000 000,00	164 700,00	0,10
RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	EUR	1 500 000,00	1 449 797,26	0,87
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	EUR	800 000,00	717 924,38	0,43
REPSOL INTL FINANCE VAR PERP	EUR	1 500 000,00	1 427 685,62	0,86
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	EUR	2 250 000,00	2 149 425,00	1,29
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	EUR	1 000 000,00	902 991,78	0,54
ROSSINI SARL 6.75% 30/10/2025	EUR	1 000 000,00	1 056 575,00	0,63
ROSSINI SARL VAR 30/10/2025	EUR	1 500 000,00	1 501 333,33	0,90
RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15/05/2025	EUR	1 400 000,00	1 470 215,80	0,88
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	EUR	1 750 000,00	1 622 982,36	0,97
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET VAR PERP	EUR	500 000,00	424 605,14	0,25
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET VAR PERPTUAL	EUR	1 000 000,00	881 870,85	0,53
SAPPI PAPIER HOLDING GMBH 3.625% 15/03/2028	EUR	1 800 000,00	1 717 763,75	1,03
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	EUR	1 000 000,00	971 074,31	0,58
SCHAEFFLER AG 3.375% 12/10/2028	EUR	1 000 000,00	998 589,04	0,60
SHIBA BIDCO SPA 4.5% 31/10/2028	EUR	750 000,00	737 731,85	0,44
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18/06/2025	EUR	500 000,00	504 274,31	0,30
SIG PLC 5.25% 30/11/2026	EUR	1 000 000,00	994 233,33	0,60
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	EUR	1 500 000,00	1 464 708,33	0,88
SOLVAY FINANCE TV PERPETUAL	EUR	800 000,00	849 723,29	0,51
SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	EUR	500 000,00	546 671,16	0,33
SOLVAY SA VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000,00	943 160,27	0,57
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	EUR	300 000,00	304 936,85	0,18
STANDARD INDUSTRIES INC 2.25% 21/11/2026	EUR	1 000 000,00	947 660,27	0,57
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	EUR	1 100 000,00	1 146 636,94	0,69
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	EUR	1 500 000,00	1 522 215,63	0,91
TECHEM VERWAL TUNGSGESELL 2% 15/07/2025	EUR	600 000,00	581 633,33	0,35
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02/05/2025	EUR	1 000 000,00	948 368,75	0,57
TELECOM ITALIA SPA 3% 30/9/2025	EUR	1 000 000,00	1 011 387,67	0,61
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 000 000,00	1 031 595,89	0,62
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 900 000,00	1 939 225,89	1,16
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000,00	894 879,89	0,54
TELITA FIN 7.75% 24/01/2033	EUR	1 000 000,00	1 167 763,01	0,70

## Inventaire du portefeuille au 31 mars 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TEREOS FIN GROUP 7.5% 30/10/2025	EUR	1 500 000,00	1 609 025,00	0,97
TEREOS FINANCE GRP I 4.75% 30/04/2027	EUR	700 000,00	684 341,10	0,41
THYSSENKRUPP AG 2.875% 22/02/2024	EUR	1 500 000,00	1 506 344,18	0,90
TIM SPA 4% 11/04/2024	EUR	1 300 000,00	1 386 492,74	0,83
TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	EUR	1 100 000,00	1 086 474,58	0,65
TUI CRUISES GMBH 6.50% 15/05/2026	EUR	800 000,00	780 637,78	0,47
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	EUR	1 500 000,00	1 489 609,93	0,89
UNITED GROUP BV 5.25% 01/02/2030	EUR	1 250 000,00	1 188 179,79	0,71
VALEO SA 1% 03/08/2028	EUR	900 000,00	791 626,44	0,48
VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	EUR	1 400 000,00	1 491 003,89	0,89
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625% 15/07/2028	EUR	750 000,00	675 444,06	0,41
VERTICAL MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	EUR	750 000,00	749 885,74	0,45
VODAFONE GROUP PLC VAR 03/01/2079	EUR	1 300 000,00	1 322 267,40	0,79
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	2 000 000,00	1 873 364,38	1,12
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	EUR	500 000,00	526 552,05	0,32
WINTERSHALL DEA FIN 2BV VAR PERP	EUR	1 500 000,00	1 347 240,95	0,81
WP/AP TELECOM HOLDINGS 5.5% 15/01/2030	EUR	500 000,00	479 334,93	0,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
PEGASUS SATELLITE 01/03/2007DEFAULTED	USD	1 250 000,00	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>3 822 181,31</b>	<b>2,29</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			3 822 181,31	2,29
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	EUR	20 633,00	1 992 735,14	1,20
OFI RS LIQUIDITES	EUR	423,6977	1 829 446,17	1,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-

## Inventaire du portefeuille au 31 mars 2022 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-666 780,00	-0,40
Appel de marge EUR	EUR	-666 780,00	-666 780,00	-0,40
Autres opérations			666 780,00	0,40
CDX ITRAXX37 06/27	EUR	9 000 000,00	666 780,00	0,40
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>1 249 562,63</b>	<b>0,75</b>
<b>Dettes</b>			<b>-154 649,01</b>	<b>-0,09</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 671 991,82</b>	<b>1,00</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>166 618 480,55</b>	<b>100,00</b>



Société d'expertise comptable  
Ordre régional de Paris  
Société de commissariat aux comptes  
Compagnie régionale de Paris

## **OFI RS EURO HIGH YIELD**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

## **OFI RS EURO HIGH YIELD** **Fonds Commun de Placement**

OFI ASSET MANAGEMENT  
Société de gestion  
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 mars 2022**

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI RS EURO HIGH YIELD constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, une communication a été insérée au sein du rapport de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juin 2022  
Le Commissaire aux comptes  
**APLITEC**, représentée par



Bruno DECHANCÉ